



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION LABEL CARAVAN POUR
L'ORGANISATION D'UN CINE-CONCERT LE 16
NOVEMBRE 2019**

**DÉCISION N° AU-19-322
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert, dont le siège social est situé 9, rue de Dinan – 35 000 Rennes – pour l'organisation du ciné-concert « Toimoinous », le samedi 16 novembre 2019, dont le prix de cession est fixé à 2 305,70 € (deux mille trois cent cinq euros et soixante dix centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2019-2020.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Label Caravan, représentée par Madame Christine Ropert, dont le siège social est situé 9, rue de Dinan – 35 000 Rennes – un contrat de cession pour l'organisation du ciné-concert « Toimoinous », le samedi 16 novembre 2019, dont le prix de cession est fixé à 2 305,70 € (deux mille trois cent cinq euros et soixante dix centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190910-lmc1H6572H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/09/2019 Date de Publication : 10/09/2019
